



Association : transfert de fond à une entreprise ou association

Par **Nowls**, le **02/02/2018** à **10:08**

Bonjour,

Notre association récemment créée a recolté des fonds par financement participatif (aucune subvention publique). A cause d'un litige interne, l'association veut renoncer à sa mission initiale pour laquelle elle a levé les fonds. Or une des membres de l'association souhaite reprendre le projet, ce qui implique a priori la création d'une nouvelle association ou une (auto-)entreprise par ses propres moyens.

Nous nous demandons s'il est possible légalement de lui transférer les fonds afin qu'elle puisse concrétiser le projet (dans la mesure où ce dernier est en accord avec les statuts de notre association), sans que cela soit vu comme un détournement de fonds ou autres.

Merci,

Camille J.